



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 2175

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le déficit en personnel des services sociaux de l'éducation nationale dans l'académie de Lille. La situation est en effet préoccupante puisque le service social en faveur des élèves est déficitaire avec 223 postes d'assistants sociaux pour 440 000 élèves du second degré. Le service social des personnels enseignants, indispensable à une véritable politique de gestion des ressources humaines, est également saturé de demandes avec 9 postes pour plus de 85 000 actifs. Enfin, le service social des étudiants ne dispose que de 15 postes alors que 35 assistants sociaux seraient nécessaires pour répondre aux besoins de l'académie qui rassemble plus de 150 000 étudiants, trop souvent confrontés à la précarité. Face à cette pénurie de personnel dûment constatée, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

A la rentrée 2001, l'académie de Lille comptait une assistante sociale pour 1 770 élèves, soit un taux d'encadrement sensiblement plus favorable que le taux moyen national (une pour 1 940). L'effort déjà accompli en faveur de cette académie, dont la situation fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif, est poursuivi en 2002 par la création de 5 emplois supplémentaires. S'agissant du service social en faveur des étudiants, deux postes supplémentaires d'assistants sociaux ont été affectés en septembre 2002 au centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille (CROUS).

Données clés

- Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)
- Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 2175

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE2175>

- Rubrique : Enseignement
- Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
- Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2977
- Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5171